

Changement de notaire dans un règlement de succession

Par Elianeimbert, le 27/04/2014 à 17:40

Bonjour, mon père est dcd en 1978. Sa succession n'est tjrs pas réglée. En 2013 le notaire a rendu un pv de carence. Je suis en concurrence avec sa 2 ème femme, ma belle mère, et mes deux demi soeurs. Ma belle mère est dcd en janvier 2014 et le notaire chargé de sa succession s' est autod?sign? pr régler aussi la succession de mon père. Une de mes demi soeurs et moi ne sommes pas d'accord car il favorise la 3 ème et nous dissimule des dons manuels faits par ma belle mère à celle ci, minore la valeur du patrimoine immobilier etc, etc. Nous souhaitons un autre notaire indépendant. Comment pratiquer en nous évitant la saisine de la justice?

Par louison123, le 28/04/2014 à 11:21

Il n'y a pas de notaire "autodésigné" chargé de la succession, vous pouvez désigner le notaire de votre choix.

Par Elianeimbert, le 28/04/2014 à 12:04

Bien sûr, mais une de mes demi-soeurd s' est acoquin?e avec ce notaire qui la favorise. Et elle s'oppose à ce que nous en changions

Par louison123, le 28/04/2014 à 16:05

Elle peut avoir son notaire et vous et votre demi soeur également.

Par Elianeimbert, le 28/04/2014 à 17:10

S' il refuse devra t'on saisir le Tgi?

Par louison123 , le 28/04/2014 à 17:19
Le notaire de votre demi soeur n'a pas à refuser et vous avez le droit d'avoir votre notaire